

EXTRAIT DE L'ACTE DE MARIAGE N° 4/1

Le huit septembre deux mil sept
devant nous ont comparu publiquement

Epoux :

Nom : LEPAGE

Prénoms : Patrick Marcel

Né à SAINT AIGNAN (Loir et Cher)

le quatorze novembre mil neuf cent cinquante deux

Fils de Jacques François LEPAGE

et de Lucette Jeannine HENOT

Les futurs conjoints ont déclaré

Les futurs conjoints ont déclaré
et nous avons prononcé au nom de la loi

Délivré conforme au registre,



(1) Prénoms et nom du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés
à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

à quinze heures trente minutes
en la maison commune

Epouse :

Nom : FISTON

Prénoms: Jeanne Félixianne

Née à SAINTE ANNE (Guadeloupe)

le treize janvier mil neuf cent cinquante neuf

Fille de Saint-Jean Adrien FISTON

et de Flaire PHILIBERT

qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux
qu'ils sont unis par le mariage.

le huit septembre deux mil sept

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou
« qu'un contrat de mariage a été reçu le..... par maître.....,
notaire à..... »

ÉPOUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

ÉPOUSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 2704

le 15 septembre 1979

à 16 heures 05

est né(e) (1) Sacha LEPAGE

du sexe masculin à Dijon (Côte d'Or)

reconnu(e) (2) à Dijon le 21 septembre 1979

par (3) ses père et mère

Délivré conforme aux registres, le 27 septembre 2007

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (4)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du..... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »
(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.
(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 535

le 21 février 1981

à 1 heures 45

est né(e) (1) Rébecca Rachel Dorothée
LEPAGE

du sexe féminin à Dijon (Côte-d'Or)

reconnu(e) (2) à Dijon le 26 février 1981

par le père

et à Dijon le 3 mars 1981

par (3) la mère

Délivré conforme aux registres, le 27 septembre 2007

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du..... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

TROISIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 3302

le 10 novembre 1985

à 1 heures 45

est né(e) (1) Natacha Rachel Nathalie
LEPAGE

du sexe féminin à Dijon (Côte-d'Or)

reconnu(e) (2) à Dijon le 15 novembre 1985

par le père

et à Dijon le 18 novembre 1985

par (3) la mère

Délivré conforme aux registres, le 27 septembre 2007

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du..... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

QUATRIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 107

le 7 janvier 1989

à 4 heures 15

est né(e) (1) Antony Patrick LEPAGE

du sexe masculin à Dijon (Côte-d'Or)

reconnu(e) (2) à Dijon le 16 janvier 1989

par (3) ses père et mère

Délivré conforme aux registres, le 27 septembre 2007

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du..... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

CINQUIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

le

à heures

est né(e) (1)

du sexe à

reconnu(e) (2)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du..... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.